

Lettre d'un chrétien à Daddy qui certifie halal son sucre... Par Philippe Le Routier

écrit par Philippe Le Routier | 28 septembre 2013



Je quitte votre clientèle, et vais faire connaître mon point de vue au maximum de mes connaissances... Voici pourquoi.

Vous avez choisi de faire certifier votre production comme étant halal et casher...c'est votre choix MAIS, c'est de la discrimination à l'encontre d'une partie de la population en raison de son appartenance religieuse. (ce qui en passant est illégal)

Je suis Chrétien, Protestant de la Confession d'Augsbourg pour être précis (une espèce en voie de disparition pour ainsi dire) et voici ce que dit la Bible,

« En l'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé de ne pas vous imposer d'autres charges que celles-ci : vous abstenir des viandes immolées aux idoles, du sang, des chairs étouffées et des unions illégitimes. Vous ferez bien de vous abstenir ».
(Ac 15:28-29)

Notez le mot « idoles » s'il vous plaît.
Halal veut dire « licite » ou « autorisé »

Autorisé par qui ? Par Allah !

« Allah » n'est pas la traduction de « Dieu » c'est le nom donné à LEUR divinité par les Musulmans ! Toute la nuance commence ici car LEUR divinité n'est rien de plus qu'une idole aux yeux des Chrétiens... Oh, je vous vois sourire, je vous entends rire !

« *Les Chrétiens en France ? Quelle importance ? Ils périssent !* » et vous savez quoi ? Vous avez RAISON ! En France le nombre baisse...mais pas dans le reste du monde. Quel dommage pour votre entreprise, à l'export, que les un milliard trois cent millions de musulmans vivent essentiellement dans des pays pauvres ! Mais c'est bien vous qui choisissez de mépriser deux milliards de chrétiens qui, eux vivent, essentiellement dans des pays bien plus riches...

Ce passage me plaît aussi beaucoup,

« *Si quelque infidèle vous invite et que vous acceptiez d'y aller, mangez tout ce qu'on vous sert, sans poser de question par motif de conscience. Mais si quelqu'un vous dit : « Ceci a été immolé comme sacrifice », n'en mangez pas, à cause de celui qui vous a prévenu, et par motif de conscience. (1 Co 10:25:30)*

Notez ici, « si quelqu'un vous dit »

Là je dois vous remercier et saluer votre honnêteté je l'avoue.

Bien que vous ayez fort peu communiqué sur ces certifications, elles apparaissent sur les emballages de vos produits. Permettez moi donc d'appliquer ma Foi... Vous m'avez prévenu que vos produits étaient interdits par mes croyances, permettez moi de ne plus les acheter !

Vous conviendrez j'espère qu'en parler, prévenir mes frères en religion qui seraient encore dans l'ignorance de vos certifications halal/casher constitue ma liberté de parole ?

Notez également que mes nombreux amis Juifs se conforment tous

à la loi, AUX LOIS de la République, comme leurs ancêtres depuis plus de DEUX SIÈCLES ! Demander un label casher à une entreprise ne le pratiquant pas ne leur viendrait même pas à l'idée et ce d'autant plus concernant du SUCRE...ce produit ne faisant pas partie de leurs interdits alimentaires !

Alors laissez donc cette communauté religieuse en dehors de vos agissements bassement commerciaux, la seule communauté religieuse dont le nombre d'adeptes est suffisant pour qu'une entreprise comme la vôtre accepte de lui verser une taxe (notez que les taxes religieuses sont interdites) est la communauté musulmane.

Et puisque, semble-t-il, je m'adresse à une femme, sachez madame que je connais les pays musulmans et la manière dont ils traitent les femmes...c'est à dire extrêmement mal et je trouve particulièrement choquant que vos produits soient labellisés au nom d'un dogme qui admet le mariage de fillettes, la mise à mort de ceux qui veulent le quitter, la supériorité du musulman sur tous les autres et j'en passe (lisez un Coran vous constaterez la véracité de mes assertions)

À vous madame, au titre de salariée d'une entreprise j'adresse mes sincères et républicaines salutations car ma Foi s'efface derrière les lois de la République.

À votre entreprise...

...j'adresse tout mon mépris !

Philippe le Routier